

Cérémonie mémorielle du centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre le 9 novembre prochain



Sur le monument aux Morts de la commune, des noms sont gravés dans la pierre pour l'éternité, quarante enfants ou pères de famille de notre commune qui sont morts pour la France en combattant pour le droit et la liberté.

La municipalité ne voulait pas que ses concitoyens, qui ont donné leur vie pour la patrie, meurent une seconde fois ; elle ne souhaitait pas qu'ils sombrent dans l'oubli et l'indifférence. Il n'y a rien de pire que l'oubli !

Depuis plusieurs années maintenant, la réflexion était la suivante : comment transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations en s'appuyant sur l'année du « centenaire » 2018 ?

Pour répondre à cette question, le Comité du Souvenir Français, l'association des Combattants de la mémoire, les Anciens Combattants, Messieurs Auger et Voirin, Madame la Directrice de l'école du Pré-Rousseau, le Conseil des Sages de la commune ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes ont répondu présents et travaillent d'arrache-pied pour permettre que cette cérémonie d'ampleur de transmission de la mémoire marque tous les esprits, ceux des participants, des saint-légeois et des saint-légeoises.

La date du vendredi 9 novembre a été choisie afin que les enfants des écoles du Pré-Rousseau de notre commune et de Verrines-sous-Celles puissent y participer et œuvrer ensemble sur le sujet. Tout un travail pédagogique au service de notre jeunesse ! Pourquoi Verrines-sous-Celles ? Tout simplement parce que c'est la première école, au niveau national, qui a rejoint le Souvenir Français, ce qui a permis la venue, en juin 2016, de la Flamme de la Nation. Nous attendons la présence de 200 scolaires à notre cérémonie.

La mise en place et l'organisation de cette commémoration se déroulent avec l'aide, les conseils et le contrôle de l'Inspection Académique des Deux-Sèvres, notamment du DASEN, Monsieur Franck Picaud, et de ses services.



La cérémonie officielle se déroulera donc le 9 novembre à partir de 14 heures, en présence des autorités départementales, en deux temps :

- Dans la salle polyvalente et la salle du conseil où des expositions et des diaporamas vous seront présentés ; cérémonie des stèles (mais nous n'en dirons pas davantage) ; puis, une manifestation en extérieur, devant le monument aux Morts de Saint-Léger-de-la-Martinière.
- Là, les autorités y prendront la parole ; les enfants chanteront, liront des Lettres. La cérémonie se terminera par un lâcher de ballons, chacun des ballons emportant le nom d'un soldat mort au champ d'honneur.

Les expositions seront ouvertes au public, les 9, 10, 11 et 12 novembre, de 10 heures à 12 heures, et de 14 heures à 18 heures.

- Salles polyvalente : stèles et exposition de l'association « Les combattants de la mémoire ».
- Salle du conseil : le travail des femmes pendant la guerre.

Une série de conférences est à l'étude actuellement, avec pour thème : « Le rôle des femmes à l'arrière ». A voir. Vous êtes bien évidemment toutes et tous conviés à assister à cette commémoration qui revêtira, cette année, un caractère bien solennel.

Nous vous rappelons que, le 11 novembre, les deux cérémonies commémoratives auront bien lieu aux horaires habituels.